

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6187

Auteur(s) : Robert II, Meulan (comte)

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1189-1192]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Robert [IV], comte de Meulan, fait savoir qu'il a donné en aumône à Saint-Pierre de Préaux, pour le salut de son âme, la taille de tous les hommes des moines à percevoir librement pour le propre usage de leur église, de la même manière que lui-même la levait habituellement.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B83, p. 313.

Indications

Houth Émile, *Catalogue des actes de Robert II, comte de Meulan, Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques* année 1961, 1963, p. 535, n° 107. Houth Émile, *Les comtes de Meulan, IXe-XIIIe siècles*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin (Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, t. 70), 1981, p. 1é7, n° 107.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° B83, p. 313.

Texte établi d'après a

Omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, Robertus, comes Mellenti, salutem. Sciatis me dedisse in perpetuum elemosinam pro salute anime mee ecclesie Sancti Petri de Pratellis et monachis ibi Deo servientibus talliam hominum suorum per totam terram suam accipiendam integre, libere et quiete ad proprios usus ecclesie predictae, sicut ipsam talliam solebam accipere. His testibus : Johanne, comite de Moritonio ; Ricardo le Bigot ; Roberto Luvet ; Wimundo le Vigot ; Willelmo Baivel et pluribus aliis.